

Formation Obtenir l'habilitation électrique personnel électricien - Initiale

Habilitation électrique Qualité / Santé / Sécurité / Environnement

Référence de la formation : S301

Villes: Strasbourg, Colmar, Mulhouse

Vous êtes électriciens et chargés d'assurer des travaux de dépannages, des essais sur des ouvrages électrique et vous vous référez à la norme NF C 18 510.





En présentiel

Accessible

Durée : 3 jours (21 heures) Tarif Inter : 560 € net

Tarif intra sur demande

Mise à jour le 6 novembre 2025

Vous souhaitez opérer en basse tension et accéder aux locaux haute tension ? Participez à cette formation afin de comprendre le principe d'une habilitation et d'en maitriser ses généralités (évaluer les risques, maitriser les règles de sécurité..). Vous maitriserez ainsi les gestes à adopter en cas d'accident d'origine électrique.

Objectifs de la formation

- Mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la publication NF C 18 510 lors de l'exécution d'opérations sur ouvrages électriques
- · Savoir adapter ces prescriptions dans tous les domaines et les situations propres aux établissements
- Être en capacité d'habilitation à différents niveaux : B1(V), B2(V), BR, BC
- Obtenir les niveaux d'habilitation possibles : B1(V), B2(V), BR, BC.



A qui s'adresse la formation ?

Public Pré-requis

Tous les électriciens chargés d'assurer des travaux de dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques. Aucun

Programme de la formation

1. Comprendre le principe d'une habilitation

- Connaître les conditions d'habilitation : durée de formation, le titre d'habilitation, visite médicale...)
- Comprendre les symboles d'habilitation, leur signification, le rôle des habilités et la limite des opérations électriques autorisées

2. Maitriser les généralités

- Evaluer les risques : effets physiopathologiques du courant électrique, exemples d'accidents
- Savoir classer des installations
- Maitriser les règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Comprendre le rôle des différents acteurs ou intervenants
- Intervenir sur les ouvrages électriques
- Opérer et appréhender les zones d'environnement
- Comprendre les documents écrits et les fonctions de l'appareillage
- Utiliser des plans et des schémas
- Savoir intervenir sur les verrouillages et les inter verrouillages
- Comprendre l'incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel
- Maitriser l'utilisation des appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Prévenir les risques lors des opérations (analyses des risques, EPC, EPI)

3. Opérer en basse tension

- Effectuer les travaux hors tension en BT
- Consigner et déconsigner en BT Mission : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Evaluer les risques des travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Mettre en œuvre les procédures
- Maitriser la mission de surveillant de sécurité électrique Interventions en BT : Interventions de dépannage et d'entretien
- Remplacer les fusibles, les lampes et les accessoires d'appareils d'éclairage

4. Accéder aux locaux haute tension

- Effectuer les travaux, interventions en BT dans des locaux HT
- Évaluer les risques et mettre en place les procédures
- Maitriser la mission de surveillant de sécurité électrique



5. Tenir la bonne conduite en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique

• Maitriser les notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Exposés, échange, travaux pratiques et évaluation pratique sur installation type (maquettes pédagogiques) et/ou sur site.

Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application.

A l'issue de la formation et au vu des résultats des évaluations, une **proposition d'habilitation** électrique avec avis du formateur parmi les niveaux BR, B2/B2V, H2/H2V, B1/B1V, H1/H1V, BC, HC, BE/HE mesure, BE/HE vérification, BE/HE essais, sera établie et restera à valider par l'employeur.

Un recyclage est obligatoire tous les 3 ans.

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis Attestation de suivi de formation Délivrance de l'habilitation électrique

Chiffres clés

93 %

de recommandation en 2024

90.5 %

de satisfaction en 2024

7266

nombre de stagiaires en 2024